



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### secours

Question écrite n° 84151

#### Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le futur fonctionnement de l'hôpital transfrontalier commun à la France et à l'Espagne. En effet, les services d'urgence catalans chargés du transport sanitaire par hélicoptère sont inquiets du flou des procédures à respecter pour pouvoir opérer sur le territoire français. Ils souhaiteraient connaître les autorisations dont ils auront besoin s'ils sont amenés à survoler le territoire français ou se poser sur le sol français. Il lui demande donc dans quelle mesure le Gouvernement entend régler de manière concrète cette difficulté afin que les secours d'urgence ne soient pas entravés par des procédures qui ne seraient pas bien définies et mettraient en péril l'efficacité de ces transports par hélicoptère.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Calvet](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84151

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 2010, page 7813

**Question retirée le :** 4 octobre 2011 (Fin de mandat)